

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



GRÂCE AUX CLUBS, IL Y AURA DES HEUREUX À NOËL...

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS



Le District de l'Yonne de Football a remis ce jeudi 19 décembre 2019, grâce aux dons des clubs icaunais lors des plateaux des plus jeunes, de nombreux jouets, aux Restos du Cœur.

« Le District, c'est
VOUS ! »

Partenaires



Sommaire

Informations	Pages 1 & 2
Actualités	Pages 3 à 6
Procès-Verbaux	Pages 7 à 28



Votre [Guide de Formation](#) est enfin disponible ! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs - Entraîneurs - Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

Les locaux du District de l'Yonne de Football sont fermés du vendredi 20 décembre 2019 à 16h00 au lundi 6 janvier 2020 à 13h30. Le District de l'Yonne de Football vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année



Christophe CAILLIET

Président du District de l'Yonne de Football

les membres du Comité de Direction, des commissions ainsi que le personnel administratif et technique vous présentent leurs meilleurs vœux pour une année 2020 remplie de santé, joies et réussites sportives.

ARBITRAGE : INSCRIVEZ-VOUS À LA PROCHAINE FORMATION !



La Commission Départementale d'Arbitrage du District de l'Yonne de Football organise une formation initiale les 11, 18 et 25 janvier 2020. Cette session est prioritairement réservée aux féminines mais pourra être complétée par des hommes selon le nombre de places restantes.

- [Inscription Arbitre](#)
- [Inscription Arbitre Auxiliaire](#)

La fiche d'inscription doit être retournée au plus tard le 8 janvier 2020 à Patricia sur plantelme@yonne.fff.fr.

CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020

Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
FORMATIONS MODULAIRES				
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
CERTIFICATS FEDERAUX				
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 1				
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 4				
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30-18h30)	16H
MODULES SPECIFIQUES				
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
CERTIFICATIONS				
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H

RÉSULTATS DES CERTIFICATIONS À AUXERRE



Le District de l'Yonne de Football, par le biais de la Ligue, met à votre disposition les résultats des certifications du CFF1, CFF2 et CFF3, organisées le samedi 14 Décembre à Auxerre.

Remerciements à la Municipalité et au club local pour la mise à disposition des installations sportives et des jeunes joueurs lors du passage pédagogique.

[Les résultats](#)

DU TENNIS BALLON AVEC L'AEF 89 !



L'Amicale des Éducateurs de l'Yonne a organisé le lundi 16 décembre 2019 un tournoi de tennis ballon avec 9 équipes au gymnase de l'AJ Auxerre, situé route de Vaux.

Ce fut en effet la dernière action de l'année pour l'AEF 89, menée dans la joie et la bonne humeur en présence de la famille DEMEYER (père et fils). Sous l'égide d'Eric FREMION, Président, le tournoi s'est déroulé sous le signe de la convivialité entre 9 équipes intergénérationnelles aux côtés de Bernard DAVID, ancien directeur du centre de formation de l'AJA, qui a pu raconter quelques anecdotes lorsqu'il était directeur et a précisé qu'avec son ami Claude BARRET, ils étaient imbattables au tennis ballon...

Eric et Serge RACLOT, secrétaire de l'association, ont pu remettre les trophées aux vainqueurs : Guillaume PETIT et Stéphane MARTINAT, licenciés de l'ASF Courson. Des maillots « AEF » ont également été remis à tous les adhérents dont Bernard DAVID. Une belle manière de terminer 2019 en beauté...

Clubs représentés : AJA, Auxerre Stade, US Joigny, ASF Courson, CAV Saint-Georges.

L'AEF remercie les participants, Serge pour l'intendance ainsi que le club pour le prêt des installations et souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.



RÉUNION DE TRAVAIL AVEC LE DTRA



Ce mardi 17 décembre 2019, notre Directeur Technique Régional en Arbitrage (DTRA), Clément TURPIN, est venu rencontrer le Président du District et le Président de la CDA (Christophe CAILLIET et Stéphane MOREL) afin de faire un point d'étape sur l'arbitrage départemental (effectifs, formations, référents...) et évoquer les projets en cours au sein des commissions départementale et régionale. Laurent KLIMCZAK, Président de la CRA les aura rejoint afin de clore cette réunion de travail sur les échanges entre l'instance régionale et notre CDA.

GRÂCE AUX CLUBS, IL Y AURA DES HEUREUX À NOËL...



Le District de l'Yonne de Football a remis ce jeudi 19 décembre 2019, grâce aux dons des clubs icaunais lors des plateaux des plus jeunes, de nombreux jouets, aux Restos du Cœur.

La commission technique du District a organisé un « plateau de solidarité », destiné aux U6/U7, le samedi 30 novembre 2019. Les licenciés de chaque club concerné ont contribué à la collecte des Restos du Cœur en faisant de nombreux dons : peluches, jouets, vêtements, fournitures scolaires...

Bruno BILLOTTE, CTD DAP, Guillaume PERLIN, éducateur sportif, Marlène TREMBLAY et Lucas GUEREMY, volontaires services civiques du District, ont eu le plaisir de remettre ces jolis cadeaux à Monsieur Alain SAUVIONT, le Président des Restos du Cœur, à Appoigny.

Le District de l'Yonne de Football remercie chaleureusement tous les donateurs !

PV 185 CDA 8

COMMISSION

Réunion restreinte du 4 septembre 2019

ARBITRAGE

à 19 h 30 au siège du district - AUXERRE

Présents : MM. ALMI – CHANUDET – CHATON - GUIDOU Q – MOREL - PINGUET.

1. Mise en place de la C.D.A. 2019 / 2020 :

Président : Stéphane MOREL

Vice-Président Délégué : Philippe CHANUDET

Pôle Sportif :

Responsable Seniors : Jimmy ALMI

Responsable Observateurs : Mathieu PINGUET

Responsable Jeunes : Aurélien CHATON – Mathieu PINGUET

Responsable futsal : Aurélien CHATON - Laurent MUSIJ

Responsable féminines : Pascale SALMON – Marine MANTELET

Représentant à la Commission de Discipline : Philippe CHANUDET

Représentant à la Commission d'Appel : Bernard ELLUL

Pôle Formation :

Responsables du pôle formation : Philippe CHANUDET – Quentin GUIDOU

Membres : les initiateurs en Arbitrage

C.D.P.A. :

Stéphane MOREL et Gilles BALAINE

Représentant du Comité de Direction : Philippe GAUDIN

Représentant des Arbitres au sein du Comité de Direction : Aurélien CHATON

Représentant de la DTJ : Jean Louis TRINQUESSE

Membre n'ayant jamais pratiqué l'Arbitrage : Romain WALLON

Membres : Serge TORT – Patrick GRIVET

2. Renouvellement des arbitres :

Comme les années précédentes, il est constaté des retards dans les dossiers, des courriers seront envoyés aux arbitres et leurs clubs. Des dossiers sont en attente de validation par le médecin. Un point précis sera effectué en novembre.

Les groupes complets pour la saison 2019-2020 seront validés lors d'une prochaine réunion au regard des retards de validation des licences arbitres.

3. Plan de formation 2019 - 2020 :

Le plan de formation est présenté par Philippe CHANUDET et Quentin GUIDOU, il est validé par les membres.

En résumé, il comprend des formations pour les candidats arbitres courant octobre 2019 et janvier 2020, une soirée recyclage pour les arbitres auxiliaires, une formation sur le futsal, le stage d'hiver le 08 février 2020 sur l'Auxerrois et une formation pour des candidats à la ligue (cf plan de formation en annexe).

4. Questions et informations diverses :

- Courrier de la LBFC concernant la réussite à la formation d'arbitre qui s'est déroulée à AUTUN de Maxime LURIER du club AILLANT SPORT.
- Démission de José MENARD en date du 01 juillet de son poste d'observateur, le remercie pour son travail mais déplore les propos tenus dans son courrier.
- Mail de Philippe SZELAG concernant sa mutation sur le ligue de PARIS. Le Président a répondu.
- Récapitulatif de tous les courriers reçus et traités par Steve RIVIERE, remerciement pour tout le travail effectué en CDA et regrette son départ pour raisons professionnelles.
- Courrier de la CRA sur une augmentation des recours administratifs des arbitres, demande d'être vigilant pour les saisons à venir.
- Mail de Cédric COLLET sur l'attribution de son écusson d'arbitre. Le Président a répondu.
- Mail de Romain PAYSANT souhaitant devenir Arbitre Auxiliaire – Accord de la commission.
- Mail du secrétariat du district pour relancer les licences d'arbitres non effectué à ce jour (le 23/08/2019).
- Mail du FC GATINAIS, arrêt de l'arbitrage de Anthony BROUTIN, prie note et transmet au statut de l'arbitrage.
- Mail du district pour la soirée des champions. Aurélien CHATON se charge de faire le lien avec les arbitres récompensés.
- L'UNAF nous informe que son assemblée générale aura lieu le samedi 21 septembre à Migennes.
- Le stage des arbitres de ligue se déroulera le samedi 07 septembre au CREPS à Dijon.
- Le stage des arbitres de district se déroulera le samedi 14 septembre, le matin à Appoigny pour la partie physique et au centre de formation de l'AJA l'après-midi pour la partie théorique.
- La réunion des observateurs aura lieu le samedi 21 septembre au siège du district de 08 h 30 à 12 h 00.

Le Président de CDA

Stéphane MOREL

**ASSEMBLEE GENERALE des arbitres
de district du 14 septembre 2019**

**COMMISSION
ARBITRAGE**

à APPOIGNY (le matin) / au centre de formation de l'A.J.A. (l'après-midi)

Présents le matin : MM. ALMI – GIL - MOREL - PINGUET.

Présents l'après-midi : MM. ALMI – CHANUDET - MOREL - PINGUET.

1. Absents excusés :

MM BERTE - BUCHET - CHIHI - DIDIER Philippe - LAUNAY - LEMOING – LEMOULE -
TABOUREAU- THOMAS -YILDIRIM -

Sans motif valable et sérieux :

MME FRONT M. - MM COLLET – FRONT S. - MENARD T.

Absences trop tardives moins de 72 h 00 avant le rassemblement :

MM BENNOUR - BOIVIN – MARY – SCHWERDROFFER - SOUT – VITTOZ -

2. Absents non excusés :

MME BREZINGER -

MM BENKHEIRA – CAROLY – DAUSSE – DEGHAL – GARTIT – GUICHETEAU – HADDACHA –
JUVENTY – MARTIN Philippe – POMMELET – RAISSI – RUFFE -

La commission demande qu'il soit facturé aux arbitres absents non excusés le prix des plateaux repas commandés à tort par le biais de leur club d'appartenance.

3. Déroulement de la journée :

Début de la journée à 09 h 00, avec l'accueil par le Président de la CDA et ses membres avec un café offert par le club d'Appoigny. Échauffement de tous les arbitres par Alexis GIL puis test physique pour les arbitres. Effort de 60 mètres en 15 secondes avec un repos de 20 secondes sur place à reproduire 20 fois. Les tests sont réalisés sous la surveillance de Mathieu PINGUET, Jimmy ALMI, Alexis GIL et Stéphane MOREL. Les arbitres ayant été répartis par catégories de classement.

Après le test physique, différentes activités sportives sont mises en place.

Le repas est pris en commun dans la salle de repos du club. Remerciement au club d'Appoigny pour le prêt de ses installations.

L'après-midi, direction le centre de formation de l'AJA pour la partie théorique, sous la direction de Mathieu PINGUET, Jimmy ALMI, Philippe CHANUDET et Stéphane MOREL.

Un bilan de la saison écoulée est effectué ainsi que les consignes pour la saison à venir. Explications des modifications des lois du jeu en vidéo.

Test théorique réalisé par tous les arbitres, puis intervention de Bruno BILLOTTE du département technique et du Président de l'UNAF après celle de Bruno.

Échanges avec les arbitres de district puis remise des récompenses et des écussons.

Remerciement au club de l'A.J.A. pour le prêt de ses installations.

Le Président de CDA

Stéphane MOREL

QUESTIONNAIRE RASSEMBLEMENT ARBITRES DE DISTRICT DU 14.09.2019					
Club	Nom	Prénom	MATIN	A.M	NOTE
500220	AHOUISSOUSSI	JEAN PAUL	TRAVAIL	PRESENT	12,00
506823	ALLARD	MICKAEL	PRESENT	PRESENT	10,00
506823	ALLARD BENHAMMOU	DONIA	PRESENT	PRESENT	6,00
500555	ALLOUCH	CHAHIMAA	PRESENT	PRESENT	13,00
530820	AMADO	CHRISTINE	PRESENT	PRESENT	8,50
520948	BALLU	RUDY	PRESENT	PRESENT	11,00
534443	BASLER	BRUNO	PRESENT	PRESENT	13,00
508622	BELLON	PIERRE	PRESENT	PRESENT	15,00
526403	BEN AMAR	LAHOUARI	PRESENT	PRESENT	15,00
531704	BENKHEIRA	LAHOUARI	ABSENT	ABSENT	ABSENT
554098	BENNOUR	HICHAM	TRAVAIL	TRAVAIL	TRAVAIL
500255	BERTE	MAXIME	TRAVAIL	PRESENT	13,00
526645	BILLET	SAMUEL	PRESENT	PRESENT	11,00
522502	BOIVIN	THEO	ABSENT	ABSENT	ABSENT
580826	BOYET	KEVIN	PRESENT	PRESENT	12,50
506823	BRAGE	NOLAN	PRESENT	PRESENT	10,50
533392	BRENZINGER	MAEVA	ABSENT	ABSENT	ABSENT
539051	BUCHET	JORDAN	TRAVAIL	PRESENT	14,50
531707	BUREAU	ALEXIS	TRAVAIL	PRESENT	12,50
528868	CAROLY	SUN YAT SEN	ABSENT	ABSENT	ABSENT
500555	CHIHU	ABDELFATTAH	TRAVAIL	TRAVAIL	TRAVAIL
508622	COLLET	CEDRIC	TRAVAIL	TRAVAIL	TRAVAIL
506777	DAUSSE	ARNAUD	ABSENT	ABSENT	ABSENT
533247	DEGHAL	JULIEN	ABSENT	ABSENT	ABSENT
500220	DIDIER	PHILIPPE	TRAVAIL	TRAVAIL	TRAVAIL
541975	DUBALLE	ANTOINE	PRESENT	PRESENT	12,00
530822	FERNANDES CARVALHO	ROGERIO	PRESENT	PRESENT	14,50
522302	FRAPPIN	YOHANN	ABSENT	PRESENT	15,00
500220	FRONT	STEPHANE	ABSENT	ABSENT	ABSENT
529622	GARTIT	OTHMANE	ABSENT	ABSENT	ABSENT
500220	GRIVET	PATRICK	PRESENT	PRESENT	13,00

560184	GUGLIERMINOLTI	OLIVIER	PRESENT	PRESENT	11,00
564053	GUICHETEAU	RUDY	ABSENT	ABSENT	ABSENT
506734	HADDACHA	ABDELAZIZ	ABSENT	ABSENT	ABSENT
500555	HAMZAOUI	ABDERRAHMANE	EXCUSÉ	EXCUSÉ	EXCUSÉ
529622	HERVY	XAVIER	PRESENT	PRESENT	13,00
551014	ILHAN	TANSU	PRESENT	PRESENT	15,00
526645	JUVENTY	SOFIAN	ABSENT	ABSENT	ABSENT
530822	KHALLOUK	MOHAMED	VACANCES	VACANCES	ABSENT
690297	LAHAYE	DAVID	PRESENT	PRESENT	12,50
500220	LAUNAY	JULIEN	TRAVAIL	TRAVAIL	TRAVAIL
530820	LAURENCOT	ANTOINE GALAAD	PRESENT	PRESENT	13,00
500255	LAVERDURE	BASTIEN	PRESENT	PRESENT	13,00
541975	LAZZAROTTI	LIONA	PRESENT	PRESENT	11,00
553746	LE MOING	JULIEN	TRAVAIL	TRAVAIL	TRAVAIL
528870	LEMOULE	MAEL	EXCUSÉ	EXCUSÉ	TRAVAIL
500255	LOPEZ	FREDERIC	PRESENT	PRESENT	13,00
526645	LURIER	MAXIME	PRESENT	PRESENT	14,00
533392	MANTELET	MARINE	PRESENT	PRESENT	15,00
560206	MARTIN	PHILIPPE	ABSENT	ABSENT	ABSENT
523763	MARY	PASCAL	TRAVAIL	ABSENT	ABSENT
582661	MENARD	THOMAS	ABSENT	ABSENT	ABSENT
500555	MESSAOUDI	DJAMAL	PRESENT	PRESENT	15,00
553746	METIVIER	ALEXANDRE	TRAVAIL	PRESENT	13,00
500220	MUSIJ	LAURENT	PRESENT	PRESENT	15,00
582661	PACOT	AXEL	TRAVAIL	TRAVAIL	TRAVAIL
532548	PERCHE	ANNE	PRESENT	PRESENT	9,00
520948	PERRIGAULT	JEROME	PRESENT	PRESENT	13,00
548366	PETIT VILLE	SACHA	PRESENT	PRESENT	6,00
506734	POMMELET	LEON	ABSENT	ABSENT	ABSENT
580427	RAISSI	ABDESLAM	ABSENT	ABSENT	ABSENT
522302	RAPINEAU	FREDERIC	PRESENT	PRESENT	13,00
532539	RUFFE	FRANTZ	ABSENT	ABSENT	ABSENT
528868	SALMON	PASCALE	PRESENT	PRESENT	15,00
506734	SCHWERDROFFER	DAVID	ABSENT	ABSENT	ABSENT
500220	SELLIER	THOMAS	PRESENT	PRESENT	14,50
506823	SOUT	SAMIR	ABSENT	ABSENT	ABSENT
500555	SZELAG	PHILIPPE	PRESENT	PRESENT	12,50
550841	SZELAG	MICHEL	PRESENT	PRESENT	16,50
506734	TAMPON	DAVID	PRESENT	PRESENT	12,50
506777	TARATTE	GAETAN	PRESENT	PRESENT	12,50
530646	TRUMEAU	QUENTIN	PRESENT	PRESENT	16,50
500220	VINCENT	VALENTIN	TRAVAIL	PRESENT	11,00
564053	VITTOZ	JEAN PHILIPPE	TRAVAIL	TRAVAIL	TRAVAIL
527437	VOISIN	BETTY	PRESENT	PRESENT	13,00
551014	YILDIRIM	MEHMET	PRESENT	PRESENT	11,00

**Réunion des observateurs
du 21 septembre 2019 au siège du district**

**COMMISSION
ARBITRAGE**

Membres présents : MM. MOREL - PINGUET

Matthieu PINGUET a présenté aux membres le nouveau fonctionnement pour la saison à venir. Il a procédé à un rapide bilan de la saison écoulée.

Une modification des lois du jeu a été expliquée en détail et la nouvelle grille d'observation pour la saison à venir a été présentée.

OBSERVATEURS - saison 2019 / 2020 :

Observateurs jeunes et séniors :

ALMI J. - ARCHINARD C. - AKAROUCHE S. - BAILLY T. - CHANUDET P. - CHATON A. - DEVILLERS Y. - GIL A. - GUIDOU Q. - MALKI H. - MALDOU A. - MOREL S. - PINGUET M. - RIVIERE S. - TABOUREAU G. - TORT S. - VIE G.

Observateurs jeunes et accompagnateurs séniors :

BERTE M. - BEN AMAR L. - BILLET S. - DIDIER P. - GRIVET P. - LAUNAY J. - LOPEZ F. - MESSAOUDI D. - METIVIER A. - MUSIJ L. - MENEAU S. - RAPINEAU F. - SALMON P.

Le Président de CDA

Stéphane MOREL

REUNION DE RECYCLAGE DES ARBITRES AUXILIAIRES

AUXERRE le lundi 30 Septembre 2019

Membres CDA : MM Philippe CHANUDET et Stéphane Morel

Début de la réunion à 19 h 15

La Commission Départementale d'Arbitrage a, comme chaque début de saison, effectué sa réunion de recyclage des arbitres auxiliaires, le lundi 30 Septembre au siège du District de l'Yonne de Football.

Cette réunion s'est tenue sous l'égide de Philippe CHANUDET, Vice-Président, et de Stéphane Morel, Président, entourés de 9 arbitres auxiliaires et s'est déroulée en différentes parties :

- l'accueil,
- la présentation et explications des modifications des lois du jeu, avec un échange avec les arbitres auxiliaires présent.
- le test théorique a clôturé les débats et s'est suivi d'un temps d'échange entre Philippe et les arbitres.

Onze arbitres auxiliaires ont donc validé leur recyclage (Messieurs COCHET Patrick et MICHEL Bruno excusés) :

Arbitres auxiliaires recyclés :

- **STADE AUXERRE** – Philippe CHATON
- **GATINAIS FC** – Michel CLET
- **JOIGNY US** – Jean-Pascal CLUZAUD
- **JOIGNY US** – Franck FOSSET
- **SAINT JULIEN DU SAULT** – Sylvain JULLIEN
- **SAINT SEROTIN** – Jacques LE GAC
- **SAINT SEROTIN** : Eric ARRIETA
- **SAINT SEROTIN** – Sylvain GOMES
- **CHENY** – Romain PAYSANT

Excusés, ayant donc leur droit pour la saison 2019-2020 :

- **AJ AUXERRE** – Bruno MICHEL
- **PONT SUR YONNE** – Patrick COCHET

Conformément à l'article 36 du règlement intérieur de la CDA en vigueur à ce jour :

« ... Un arbitre auxiliaire ne satisfaisant pas à cette obligation de recyclage perdra son titre d'arbitre auxiliaire et devra à nouveau subir la formation initiale et l'examen d'admission, avec constitution de dossier, dans les conditions prévues à la deuxième section du deuxième titre du présent règlement. »

Par conséquent les personnes nommées ci-dessous non excusées, perdent leur fonction d'arbitre auxiliaire :

- **SAINT DENIS LES SENS** – Christian BENARD
- **PONT SUR YONNE** – Cédric COLLET
- **GURGY** – Alexandre DUFRENE
- **Non licencié** – Benjamin FARVAULT
- **SAINT GEORGES** – Amélie LAPIE

Fin de la réunion à 22 h 00.

Le Vice-Président de la C.D.A.

Philippe Chanudet

Réunion restreinte du 5 novembre 2019

à 19 h 00 au siège du district - AUXERRE

Présents : MM. CHATON, MOREL, PINGUET.

1. Bilan de la F.I.A. :

Le Président constate un niveau assez faible pour cette cession et surtout un taux d'échec plus élevé que les années précédentes. Les résultats ont été publiés sur le site.

Les modules 7 et 8 auront lieu à Migennes le samedi 16 novembre à Migennes, sous la responsabilité de Philippe CHANUDET.

Seront intégrés à cette formation, le candidat reçu au stage d'AUTUN (avril 2019) et les 3 candidats reçus au stage de GRANDVILLARD (août 219).

2. Bilan des désignations et observations au 03.11.2019 :

Mathieu PINGUET dresse un bilan des observations avec un taux de pourcentage de réalisation par catégories :

- En D1 ; 64 %,
- En D2 ; 33 %
- En D3 ; 0 %
- Stagiaires 38 %,
- JAD, 53 %,

Il est décidé qu'à compter de ce jour, les kilomètres pour les déplacements des observateurs seront calculés par via Michelin et non par FOOT2000.

D'autre part, une limitation des kilomètres des observateurs sera mise en place afin de respecter l'enveloppe budgétaire attribuée par le district. Les déplacements supérieurs à 50 kms seront désormais exceptionnels, mais toujours possible en fonction de l'intérêt des matchs et la disponibilité des observateurs.

Inquiétude sur le niveau de certains arbitres stagiaires, ils seront revus pour une décision finale sur leur éventuelle nomination.

3. Traitement des dossiers sportifs et disciplinaires en cours :

- Mail reçu de M. Brahim ES SBITI sur le comportement de Bruno BASLER sur une rencontre de R3 comme Arbitre Assistant. La commission déplore une nouvelle fois ce comportement et décide de ne plus désigner jusqu'à la fin de saison Bruno BASLER à la touche sur les matchs de ligue.
- Transmission par la commission sportive du dossier concernant le match AUXERRE STADE 3 / MT ST SULPICE 2 du 08/09/2019. Un rappel a été effectué à l'arbitre.

- Absences répétées et non justifiées de M. Lahouari BENKHEIRA. Courrier en date du 04 octobre 2019 nous signalant son indisponibilité jusqu'à la fin de saison. Pris note.
- Transmission par la commission sportive du dossier concernant le match APPOIGNY 2 / AUXERRE STADE 3 du 22/09/2019. Un rappel a été effectué à l'arbitre.
- Mail du 27 septembre de la CRA concernant l'absence de rapport de Sofian JUVENTY sur la rencontre U41R : AUXERRE AJ/ FONTAINE les DIJON. Pris note.
- Transmission par la commission sportive des absences d'arbitres depuis le début de saison. Application du R.I pour les absences non justifiées.

4. Courriers et mails divers :

- Indisponibilité pour raisons médicales de David SCHWERDROFFER jusqu'au 30 juin 2020.
- Mail d'Alexandre METIVIER sur son absence lors d'une rencontre du 01/09/2019. Pris note.
- Mail de Kevin GEFROY en date du 26 juin 2019 nous signalant son arrêt de l'arbitrage pour la saison 2019 / 2020. Pris note.
- Mail de Chahimaa en date du 17 juin 2019 demandant à officier comme arbitre assistant pour la saisons 2019/2020. Pris note.
- Mail en date du 13 septembre de Cédric COLLET souhaitant devenir Arbitre Auxiliaire, accord de la commission.
- Transmission par la commission statuts et règlements du PV du 10 septembre. Pris note.
- Rappel de Mathieu PINGUET des obligations d'un arbitre à Maéva BREZIGER.

Le Président de CDA

Stéphane MOREL

MODULES FIA 7 et 8
le 16 novembre 2019 à MIGENNES

COMMISSION
ARBITRAGE

A la suite des différentes formations dispensées en avril à AUTUN, en août à GRANDVILLARS et en octobre à AUXERRE, les candidats suivants ont obtenu leurs modules 7 et 8 et sont reçus :

- ✓ M. AZZEGGOUAR WALEN Yanis – FC SENS – ARBITRE
- ✓ M. BRUNET Thibault - APPOIGNY – JEUNE ARBITRE
- ✓ M. DAKRE Nelson – FC SENS – JEUNE ARBITRE
- ✓ M. GHARRASSI Abdelaaziz – FC SENS - ARBITRE
- ✓ M. GRAILLER Alban – A.J. AUXERRE – JEUNE ARBITRE
- ✓ M. HENRY Romain – NEUVY SAUTOUR – ARBITRE
- ✓ M. LAROCHE Lilyan – SEREIN AS – JEUNE ARBITRE
- ✓ M. LECHEVALLIER Enzo – ASQUINS MONTILLOT - JEUNE ARBITRE
- ✓ M. LURIER Maxime – AILLANT – JEUNE ARBITRE
- ✓ M. MARTIN Michael – PONT SUR YONNE - ARBITRE
- ✓ M. PIAT Lenny – CHABLIS – JEUNE ARBITRE
- ✓ M. ODABAS Mesut – VARENNES - ARBITRE
- ✓ M. SOYER Mickael – CHENY - ARBITRE

Membres présents : ALMI Jimmy – CHANUDET Philippe – CHATON Aurélien – GIL Alexis – GRIVET Patrick (le matin)

Le Président de la C.D.A.
Stéphane MOREL

Réunion Commission Technique Jeunes du 17 décembre 2019

Présents : MM Jovignot – Rigout – Guilbert – Cool – Perlin - Billotte

1. Homologation des tournois futsal

Après examen des demandes et des règlements fournis par les clubs, la commission technique décide d'homologuer les tournois suivants :

- Auxerre sports citoyen : le 4 Janvier2020 / catégorie U13
- Auxerre sports citoyen : le 5 janvier 2020 / catégorie U11
- Auxerre sports citoyen : le 19 janvier 2020 / catégories U11 F et U13 F
- Auxerre sports citoyen : le 18 janvier 2020 / catégories U7 et U9
- St Fargeau : les 18 et 19 janvier 2020 / catégories U11, U13 et Seniors

2. Inter-secteurs U13, U15 et U18

La commission détermine les clubs ayant droit pour l'accèsion en U13, U15, U18 inter-secteurs.

Les clubs ayant droit sont pris selon le classement avec un éducateur ayant au minimum le module de la catégorie :

- U13 : AJ AUXERRE, STADE AUXERRE, GJ SENS, US JOIGNY
- U15 : GJ SENS, GRON VERON
- U18 : STADE AUXERRE, SENS FC

En U15, les club d'Avallon FCO et AJ Auxerre n'ayant pas le module requis, le club de Gron Véron s'est vu attribuer la place.

Le Président Commission Technique Jeunes

Michel Jovignot

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : Mme FONTAINE – MM ANASTASIO – CUNEAZ - MONTAGNE – SABATIER

Excusés : MM FREMION - TRINQUESSE

Assiste : Mme LANTELME (administrative)

1. Statut des Educateurs

a. Statut des Educateurs

Les clubs disputant le championnat de Départemental 1 sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire de la licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C.F.F. 3.

L'éducateur responsable de l'équipe doit être sur le banc de touche ou participer comme joueur à chacune des rencontres officielles disputées par celle-ci. Les absences doivent être déclarées (art. 7.2 du statut des éducateurs).

Une notification officielle sera adressée le 15 septembre de chaque saison par le District aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'éducateurs.

Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'un éducateur titulaire au minimum d'une licence éducateur « animateur senior de district – ASD » ou C.F.F. 3

La sanction financière fixée chaque année par le comité de Direction (Annexe 1 - Droits financiers et amendes) s'applique dès la notification officielle à chaque match disputé sans éducateur par l'équipe supérieure.

Pour les clubs accédant, une dérogation peut être appliquée par la commission lors de leur première année d'accession sous réserve qu'ils présentent un candidat à la formation CFF3 et sous réserve de réussite à cette formation. La situation définitive de ces clubs est faite en fin de saison sportive.

Clubs non en règle

- Champs Sur Yonne
- Gurgy
- Paron FC
- St Bris Le Vineux
- Toucy

Les clubs de Gurgy et Paron, accédants, non en règle à ce jour, devront avoir un éducateur diplômé avant la fin de la saison.

Formations C.F.F.3 programmées dans l'Yonne :

- Champs Sur Yonne les 15 et 22 février 2020, module séniors
- Auxerre le 15 avril 2020, certification

b. Clubs en infraction

Journée du 29 septembre 2019

Toucy (match joué le 13.10.19)

Journée du 20 octobre 2019

Champs/Yonne – Gurgy – Paron FC – St Bris Le Vineux - Toucy

Journée du 3 novembre 2019

Champs/Yonne – Gurgy – Paron FC – St Bris Le Vineux - Toucy

Journée du 17 novembre 2019

Champs/Yonne – Gurgy – Paron FC – Toucy

Journée du 24 novembre 2019

Champs/Yonne – Gurgy – Paron FC – St Bris Le Vineux - Toucy

Journée du 8 décembre 2019

Avallon FCO - Champs/Yonne – Gurgy – Toucy

Journée du 15 décembre 2019

Annulation générale – reports matchs ultérieurement

Amende 30 € à chaque club pour chaque journée en application des droits et financiers et amendes – 8.1 – pénalités pour non-respect des obligations d'éducateur – absence de l'éducateur responsable par match.

La commission rappelle aux clubs l'obligation de renseigner dans footclub les responsables de chaque équipe.

2. Obligations d'équipes de jeunes

La commission fait le point sur le suivi des ententes et rappelle le règlement des obligations d'équipes de jeunes.

a. Rappel du règlement

I. DISPOSITION COMMUNES

1. Concernant les obligations d'équipes de jeunes : 1 équipe U13 comptera comme une équipe à 11 ou à 8 au choix du club (pour les clubs de la compétence du District).
2. Une notification officielle en recommandée ou par courriel sera adressée le 15 octobre de chaque saison par le district aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'équipes de jeunes.

3. Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'équipes en deuxième phase de district et au plus tard le 31/12 de la saison en cours.

4. Une situation définitive des clubs sera établie en fin de saison à l'issue des championnats jeunes et ne seront comptabilisées que les équipes ayant terminé leur championnat.

5. Cas des ententes de jeunes

- Les clubs ont la possibilité de constituer des équipes de jeunes en entente entre deux ou plusieurs clubs.
- La déclaration de cette entente (imprimé à demander au secrétariat) devra être adressée au District, au plus tard le 1er octobre.
- La déclaration devra être signée par chaque Président des clubs constituant l'entente et précisera sous quel nom sera désignée cette entente et sur quel terrain elle évoluera.
- Pour la comptabilisation de l'entente au titre des obligations d'équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente aura au moins 5 licenciés dans la catégorie où évolue l'entente **avec obligations de participation à 7 journées**. La participation effective des 5 licenciés sera contrôlée à partir des feuilles de match ou de plateaux pour la situation définitive de fin de saison.

II. CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 1

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes :

Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix **ET** 1 équipe de jeunes à 8 (U11 – U13 – U11 F – U13 F – U 15 F – U 18 F) et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

Deuxième saison d'infraction et au-delà : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée.

III. CHAMPIONNAT DE DÉPARTEMENTAL 2

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes :

Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix **OU** 1 équipe de jeunes à 8 (U11 – U13 – U11 F – U13F– U15 F – U18 F) et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction : Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

Deuxième saison d'infraction et au-delà: Refus d'accession pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée.

IV. CHAMPIONNAT DE DÉPARTEMENTAL 3

Les clubs participant à cette épreuve doivent respecter les obligations suivantes :

Engager au moins 1 équipe de jeunes à 11 au choix **OU** 1 équipe de jeunes à 8 (U11 – U13 – U11 F – U13 F – U15 F et U18 F) et d'y participer intégralement.

Sanctions prévues :

Première saison d'infraction : Refus d'accèsion pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place et une amende pour les clubs fixée chaque saison par le comité de Direction (Cf. Droits financiers et amendes).

Deuxième saison d'infraction et au-delà : Refus d'accèsion pour l'équipe première du club en division supérieure si elle y a gagné sa place. Amende doublée.

b. Clubs en infraction

Départemental 1

- Gurgy / manque 1 équipe à 11 (1^o année d'infraction)

Départemental 2

- Champlost / pas d'équipe jeunes (2^o année d'infraction)

Départemental 3

- Chemilly / pas d'équipe jeunes (2^o année d'infraction)
- Perrigny / pas d'équipe jeunes (2^o année d'infraction)

Note

La commission précise que la participation des joueurs dans les ententes sera contrôlée à l'aide des feuilles de match et ou plateaux.

3. Courrier de club

Courriel du club de Tonnerre en date du 10.11.19

La commission

- prend note du courriel du club de Tonnerre concernant les horaires des matchs jeunes le samedi en période hivernale,
- propose à la commission sportive d'avancer les horaires de début de match pendant la période hivernale.

4. Prochaine réunion

Mardi 4 février 2020 à 17 h 00

- Statut de l'arbitrage

Le Président de commission

Patrick SABATIER

La Secrétaire de commission

Catherine FONTAINE

Présents : MM Barrault - Rollin – Schminke

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Match arrêté

Match 50536.1 du 24.11.19 Gron Véron 2 – Pont Sur Yonne Départemental 3 gr A

Match arrêté à la 75^{ème} minute.

La commission prend note du dossier retransmis par la commission de discipline,

- considérant le PV de la commission discipline en date du 11 décembre 2019 (PV 175 Disc 15),
- attendu que ce match n'a pas eu sa durée réglementaire,
- en application de la loi du jeu 7 de l'arbitrage : « arrêt définitif du match – Un match arrêté définitivement avant son terme doit être rejoué ».
- donne ce match a rejoué le 2 février 2020,
- demande à la C.D.A de désigner 1 arbitre et à la commission des délégués de nommer un délégué officiel,
- les frais des officiels seront à la charge des deux clubs.

2. Matchs non joués – journée du 8 décembre 2019

Match 50059.1 du 08.12.19 St Bris Le Vineux – Monéteau Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Bris Le Vineux en date du 06.12.19,

- reprend sa décision en date du 11 décembre 2019,
- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- donne ce match à jouer le 26 janvier 2020 sur un terrain de repli,
- demande au club de St Bris Le Vineux de trouver un terrain de repli pour faire jouer cette rencontre,
- réponse à faire parvenir au secrétariat pour le **mardi 14 janvier 2020** avec l'autorisation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations,
- précise au club de St Bris Le Vineux que sans réponse à cette date, le match sera inversé.

Match 51337.1 du 08.12.19 St Sérotin – Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Sérotin en date du 06.12.19,

- reprend sa décision en date du 11 décembre 2019,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- donne ce match à jouer le 19 janvier 2020 sur un terrain de repli,
- demande au club de St Sérotin un terrain de repli pour faire jouer cette rencontre,
- réponse à faire parvenir au secrétariat pour le **mardi 14 janvier 2020** avec l'autorisation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations,
- précise au club de St Sérotin que sans réponse à cette date, le match sera inversé.

3. Matches non joués – séniors et féminines

La commission, suite à l'annulation générale de toutes les rencontres départementales prévues les samedi 14 et dimanche 15 Décembre 2019, reprogramme les matchs séniors et féminines.

Championnats Départemental séniors

- Départemental 1
Journée 11 reportée au 23 février 2020
- Départemental 2
Gr A et B : journée 11 reportée au 23 février 2020
- Départemental 3
Gr A et C : Journée 9 reportée au 23 février 2020
Gr B : Journée 10 reportée au 23 février 2020
- Départemental 4
Gr A, B et C : Journée 10 reportée au 23 février 2020

Pour la régularité des championnats, les matchs déjà remis de la journée du 15 décembre 2019 sont réintégrés au 23 février 2020.

Championnat Départemental Féminines à 8

- 51983.1 Malay Le Gd/Charmoy – St Denis Les Sens : reporté au 12 avril 2020
- 51987.1 Avallon FCO – St Georges : reporté au 12 avril 2020

4. Matches non joués jeunes

En lien avec la commission technique jeunes, la commission sportive, concernant les matchs de jeune non joués, faute de date de report, afin de clore ces championnats de 1^{ère} phase,

- **décide de donner match perdu par pénalité réciproque, score 0 but, 0 pt, pour les rencontres suivantes :**

U18 Départemental 1

- 51250.1 St Clément Onze – Avallon FCO

U18 Départemental 2

- Gr A 51505.1 Cerisiers/St Clément 3 – St Florentin Portugais/Chéu
- Gr B 51511.1 Chevannes – St Fargeau

U15 Départemental 2

- Gr A 51582.1 St Denis Les Sens – St Clément Onze 1
- Gr A 51592.1 St Clément Onze 1 – St Clément Onze 2
- Gr A 51584.1 FC Gatinais – St Clément Onze 2

U13 Départemental 2

- Gr C 51753.1 Toucy.Diges.Pourrain – Auxerre AJ 2

U13 Départemental 3

- Gr A 51765.1 Gron Véron 2 – Cerisiers 2
- Gr A 51767.1 Fontaine La Gaillarde – St Martin Du Tertre
- Gr C 51824.1 Auxerre Stade 3 – St Fargeau

5. Changements dates, horaires, terrains

Match 52355.1 du 11.04.20 Gron Véron – Avallon FCO Coupe Yonne U15

Courriel du club de Gron Véron en date du 16.12.19 : demande de report de match.

La commission demande au club de Gron Véron d'obtenir l'accord écrit du club adverse pour ce report de match.

Match 51588.1 du 21.12.19 St Clément Onze 2 – St Denis Les Sens U15 D 2 gr A

Courriel du club de St Clément Onze en date du 18.12.19 : demande de changement d'horaire.

La commission, vu les pièces au dossier, donne ce match à jouer le 21 décembre 2019 à 14 h 30 (et non 13 h 30).

Match 51811.1 du 21.12.19 Malay Le Grand – Sens FC Fém U13 Départemental 3 gr B

Demande d'inversion de match du club de Malay Le Grand en date du 17.12.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match le 21 décembre 2019 à 10 h 00 sur les installations de Malay Le Grand.

6. Feuilles de match manquantes

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

Match 51276.1 du 23.11.19 Avallon FCO – Joigny U13 Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier,

- enregistre le résultat : Avallon FCO = 0 / Joigny = 1.

Match 51871.1 du 07.12.19 Mt St Sulpice – Vergigny U13 Départemental 3 gr D

La commission prend note de la réception de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Mt St Sulpice = 23 / Vergigny = 1.

7. Feuilles de matchs informatisées

Match 51398.1 du 08.12.19 Auxerre Aigles FC – St Bris Le Vineux 2 D4 gr B

La commission, vu les pièces au dossier et le courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 09.12.19,

- prend réception de la feuille de match papier et le constat d'échec FMI transmis par le club d'Auxerre Aigles FC,
- enregistre le résultat : Auxerre FC Aigles = 1 / St Bris Le Vineux 2 = 5.

8. Question diverse

Match 5116.1 du 15.12.19 Vermenton – Serein AS 2 Départemental 3 gr C

Courriel du club de Vermenton en date du 14.12.19 : demande d'annulation de l'amende pour changement de date hors délai.

La commission, vu le motif de demande de report de match (effectif insuffisant), confirme l'amende 15 € au club de Vermenton.

9. Homologation des résultats

La commission homologue les résultats des rencontres jouées du 1^{er} novembre au 15 décembre 2019 concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserve des dossiers en instance.

10. Prochaines réunions

- Mercredi 15 janvier 2020
- Mercredi 22 janvier 2020

Fin de réunion : 17 h 00

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance

Pascal Rollin

Le secrétaire de séance

Didier Schminke

1. COUPE DE L'YONNE FUTSAL SENIORS

Le 1^{er} tour de la coupe de l'Yonne futsal se déroulera pendant la semaine 2 de l'année 2020, soit entre le 6 et le 10 janvier.

Le tirage a été effectué ; les matchs sont programmés comme suit :

- CHARNY/BLENEAU contre BLENEAU/CHARNY : le mardi 7 janvier 2020 à 20 h 00 – gymnase de Charny
- AVALLON AFM contre MONETEAU : le mardi 7 janvier 2020 à 20 h 30 – gymnase d'Avallon
- CHARBUY contre AUXERRE SP CITOYENS : le vendredi 10 janvier 2020 à 20 h 30 – Halle multisports à Charbuy
- MIGENNES contre APPOIGNY : le jeudi 9 janvier 2020 à 20 h 30 – gymnase de Migennes

La finale départementale de la coupe de l'Yonne futsal est prévue le dimanche 2 février 2020.

Eric FREMION

Le responsable Football diversifié

La commission technique – pôle football diversifié a établi la programmation des coupes futsal pour les différentes catégories.

A l'issue des finales départementales, 1 seule équipe par catégorie sera qualifiée pour les finales Régionales.

Vous trouverez ci-dessous la programmation et les règlements par catégories.

Coupe Futsal U13 - U15 - U18

- Coupe Futsal U13 U15 U18 le 11 janvier 2020
- Finale le 1 février 2020

Coupe Futsal U15F - U18F - SENIOR F

- Coupe Futsal U15F le 18 janvier 2020 (voir tableau ci-dessous)
- Finale 1 février 2020

- Coupe Futsal U18F Finale le 1 février 2020 (voir tableau ci-dessous)

- Coupe Futsal Sénior F le 12 janvier 2020 (voir tableau ci-dessous)
- 2^{ème} tour le 19 janvier 2020
- Finale le 2 février 2020

[Programmations](#)